



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 12 décembre 2019 à 19 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Jean – Louis NEGRELLO, M. Denis MISSILLIER, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Jean – Pierre CASSINA

Membres excusés : M. Serge BUFFLIER, M. Stéphane BRETTON, M. Yoan BRIFFOD,

Membres absents : M. Damien BIGOT, M. Éric STEINKAMP

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du CA du 07 / 11 / 2019;
- 2 – Page Facebook;
- 3 – Ordre du jour de l'AG du 08 février 2020;
- 4 – Ponte truite de souche du Borne;
- 5 – Bail SM3A;
- 6 – Forfait Internet et téléphone;
- 7 – Tee-shirt;
- 8 – Réserve de pêche du Giffre.

1 – Compte rendu de la réunion du CA du 07 / 11 / 2019 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 07 novembre 2019, celui – ci est adopté à l'unanimité.

2 – Page Facebook :

A ce jour, 270 "Amis". Une grande communauté de Pêcheurs communique via les réseaux sociaux. J'espère que cela permettra de mieux faire connaître les actions de l'A.A.P.P.M.A.F.

3 – Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 08 février 2020 :

Ci – dessous les points à mettre au vote :

- Règlementation lac de l'Airon :
 - Toute technique sauf cuillère et poissons manié (lac bâché)

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Règlementation lac du Vivier :
 - Uniquement mouche ou appât naturel,
 - Hameçon simple sans ardillon,
 - Deux poissons par jour et par pêcheur,
 - Bourriche interdite.
- Parcours spécifique dans le Giffre :
 - Toute technique, hameçon simple sans ardillon

4 – Ponte de truite de souche du Borne :

Les premières pontes ont eu lieu le 29 novembre 2019. Ce sont douze femelles qui ont produit 11 000 œufs. La vidéo a été postée sur Facebook

5 – Bail SM3A :

Je lis le courrier qui a été envoyé le 25 novembre ou je relève certaines clauses qui nous semblent à ce jour difficilement tenable notamment vis – à – vis de la qualité et le manque d'eau du Brachouet.

6 – Forfait internet et téléphone :

SFR nous a contactés pour nous présenter des offres. Une offre a été demandée à Orange notre Fournisseur historique. Après comparaison et délibération, le CA décide de rester chez Orange.

7 – Tee – shirt :

Comme l'année dernière, nous allons commander des tee-shirts qui seront destinés aux enfants pêcheurs.

8 – Réserve du Giffre :

La demande de renouvellement n'ayant pas été demandée, la réserve du bas Giffre n'est plus active. Les panneaux vont prochainement être enlevés.

Divers : Un Pêcheur de Viuz – en – Sallaz m'a contacté pour proposer de faire une opération "nettoyage" avec son Association. Le CA est d'accord pour encourager et accompagner de telles actions. Je dois le contacter pour définir d'une rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30
Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 09 janvier 2020

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 • E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971